

# ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2026

En application de la loi du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises, il appartient au Maire d'assurer le tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'une liste préparatoire des personnes susceptibles d'assurer les fonctions de jurés pour les sessions d'assises de l'année 2026.

Ce tirage au sort est public.

Toute personne domiciliée à Roques peut assister à ce tirage au sort.

**Le tirage au sort des jurés de la Cour d'assises se tiendra  
le LUNDI 28 AVRIL 2025, à 15 heures et 00 minutes, à la Mairie.**

Les citoyens tirés au sort en seront informés par courrier postal.

Les conditions à remplir pour être éligibles sont :

- Être de nationalité française,
- Avoir au moins 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- Ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

En tant que citoyen, tout électeur peut être désigné comme juré d'assises.

Les jurés d'assises sont des citoyens, qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Pour plus d'informations sur les conditions d'éligibilité, les droits et les devoirs des jurés, consultez le site du Ministère de la Justice et des Libertés : <https://www.justice.fr/fiche/jure-assises>.

Roques, le 21/03/2025

Le Maire,  
M. MABIRE Sylvain

